

DECISION DE LA PRESIDENTE.CA 046-2024

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 21 décembre 2023 ;
Vu la délibération CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA007-2024 du 14 mars 2024 portant délégation de compétences du Conseil d'administration à la Présidente ;
Vu l'arrêté n° 2024-068 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET

Objet de la décision : Demande de déclassement de la Direction du Développement du Numérique

Conformément à sa délégation, la Présidente de l'Université d'Angers décide d'approuver le déclassement du matériel informatique de la Direction du Développement du Numérique.

La Présidente rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur général des services
Didier BOUQUET
Signé le 03 avril 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 04 avril 2024

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction				
08/12/2023	ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitality				
Désignation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Proposition de don (composante)	Redistribution interne ou proposition de don	Observations (destination finale du matériel) (Secrétaire général)*
Vidéoprojecteur EB-G6250W	2014	Moyen	DAV	Récupération par la DAV pour ré-attribution dans les autres composantes en fonction des besoins.	
Touret RJ45	2013	Moyen	DAV		
Multipaires XLR 24 Sorties	2013	Bon État	DAV		
Caméras PTZ BOSH GH (94548630955380007)	2013	Moyen	DAV		
Caméras PTZ BOSH GH (94548630955380002)	2013	Moyen	DAV		
Caméras PTZ BOSH GH (94548630955380001)	2013	Moyen	DAV		
Flight Case Switch DENON Carte son DIGI Design Switch Réseau + enregistreur audio	2013	Moyen	DAV		
Mélangeur Vidéo EXTRON	2006	Moyen	DAV		
Vidéoprojecteurs EPSON EB595 WI S/N UHLK 4600119	2014	Moyen	DAV		
Vidéoprojecteurs EPSON EB595 WI S/N UHKF 481534L	2014	Moyen	DAV		
Vidéoprojecteurs EPSON EB595 WI S/N UHLK 4600335	2014	Moyen	DAV		
Vidéoprojecteurs EPSON EB595 WI S/N UHLK 4800305	2014	Moyen	DAV		
Vidéoprojecteurs EPSON EB595 WI S/N UHKK 4600041	2014	Moyen	DAV		
Vidéoprojecteurs EPSON EB595 WI S/N UHKF 481539L	2014	Moyen	DAV		
Caméra VB H41	2011	Vétuste	DAV	Récupération par la DAV avant procédure de recyclage	
Vidéoprojecteur EB-84 (LS7F960782L)	2010	vétuste	DAV		
Polycom HDX6000/8621	2011	vétuste	DAV		

Directeur de l'ESTHUA

Jean-René Morice

